

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

PARAISSANT CHAQUE SEMAINE le MARDI et le VENDREDI. Abonnement pour l'année, frais de poste non compris... £1. 0 0

Mélanges Religieux

Les Lettres, Réclamations, Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur en Chef, Franc. J. port.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

VOL. 14.

MONTREAL, MARDI 10 DECEMBRE 1850.

No. 22.

ALLOCATION

DE

N. T. S. P. LE PAPE PIE IX,

TENUE EN CONSISTOIRE SECRET, LE 1ER NOV. 1850

(Suite et fin.)

Vénérables Frères,

Il y a encore d'autres choses, non sans importance, que le gouvernement subalpin a faites ou statuées contre les droits de l'Eglise et au détriment de la religion. Entre autres, nous ne pouvons que vivement déplorer la très-foneste loi que nous savons avoir été mise en vigueur depuis le 4 octobre de l'an 1848, touchant l'Instruction publique et les écoles publiques et privées du haut et moyen enseignement. Leur direction, sauf les séminaires épiscopaux, exceptés sous quelques rapports, est toute attribuée par cette loi au ministre royal et aux autorités placées dans sa dépendance; et cette attribution est telle, que l'art. 58 de la dite loi statue et déclare qu'il ne sera permis à aucune autre autorité de s'immiscer dans le gouvernement des écoles, dans la direction des études, dans la collation des grades, dans le choix et l'approbation des maîtres. Ainsi dans cet Etat catholique, les écoles de toute espèce, et par-là même les chaires des sciences sacrées, dont la loi fait mention, l'enseignement des éléments de la foi chrétienne aux enfants, que la même loi cite parmi les obligations des instituteurs, sont soustraits à l'autorité des Evêques. Et pour ne laisser aucun doute à ce sujet, dans l'article précité, les directeurs spirituels eux-mêmes sont comptés parmi les fonctionnaires à choisir et approuver par le ministre royal ou les autorités qui en dépendent, sans l'intervention d'une autre autorité quelconque. Par-là les sacrés Pasteurs ne sont pas seulement très-injustement privés de la principale autorité dont ils jouissent depuis bien des siècles sur plusieurs établissements d'éducation, en vertu des Constitutions saintes pontificales, soit royales, et aussi des titres primitifs de fondation; mais il ne leur est même plus permis de surveiller, dans le régime des écoles, ce qui touche à la doctrine de la foi, aux mœurs chrétiennes et à un autre divin.

On aime à espérer, il est vrai, que le motif dans l'expédition d'une telle loi n'aura quelque regard à l'autorité épiscopale. Cependant on peut à bon droit juger de ses véritables motifs par les opinions pestilentielles et les principes opposés à la doctrine immuable de l'Eglise, qui ne se répandent pas seulement chaque jour dans le public par le moyen de la presse, mais qui sont publiquement enseignés à la jeunesse dans les écoles publiées par un docteur. Nous ne pouvons. Nos Vénérables Frères, vous exprimer toute notre douleur en apprenant ce fait venu tout récemment à notre connaissance. Aussi, nous avons pris les moyens d'être mieux instruit de la chose, et nous ne négligerons rien de ce qui tient à la tâche confiée à Notre faiblesse de veiller au dépôt de la Foi et d'y continuer nos frères.

Dernièrement, vous le savez, nous avons été envoyé par le gouvernement subalpin l'un de ses principaux dignitaires, personnage respectable, chargé d'ouvrir des négociations pour l'arrangement des affaires ecclésiastiques avec le Saint-Siège. Il ne nous a été aucunement possible de le recevoir à nous remettre, en la forme solennelle usitée, les Lettres qui témoignent de sa mission. Cet envoyé, en effet, soit lorsqu'il a été entendu par nous à titre de simple particulier, soit dans les fréquentes conférences qu'il a eues avec le Cardinal, notre Pro-Secrétaire d'Etat, sur la loi susmentionnée touchant les immunités, n'a cessé de prétendre que la Puissance Laïque, en promulguant cette loi contre les dispositions des Canons et contre la loi des Conventions passées avec le Siège Apostolique, n'avait fait qu'usurper de son droit. Il paraît de ce principe pour rejeter la faute de tout ce qui s'en est dit sur son neveu le Cardinal, particulièrement sur Notre Vénérable Frère l'Archevêque de Turin, devenu alors dans une étroite prison à cause de sa constance à remplir ses devoirs de pasteur. Il se plaignait amèrement de ce que le Cardinal, comme d'un homme peu soucieux de la tranquillité publique, et il déclarait que le Gouvernement du Roi l'avait principalement chargé de nous induire à transiger sur le même point de d'autres fonctions en dehors du Royaume. Cela nous dispense d'entrer dans de plus longs détails à l'égard des tentatives subtiles et vaines que nous avons faites pour l'accommodement des choses. Le Gouvernement était loin cependant de céder à sa conduite; il choisissait ce moment, au contraire, pour faire sortir à leur plein et entier effet les dernières sentences des Tribunaux séculiers dans les causes ecclésiastiques, soit contre l'Archevêque de Turin, soit contre l'Archevêque de Cagliari.

Au surplus, en ce qui touche les immunités des Eglises et des Cleres, nous voulons qu'il soit connu de tous, nous qui n'avons en aucune sorte repoussé les négociations que nous proposa, il y a deux ans, le gouvernement subalpin, qu'aujourd'hui semblablement, nous ne nous refusons pas à tempérer les dispositions des Canons, concernant ces mêmes immunités, en ayant égard au lieu et au temps, c'est-à-dire autant que cela nous paraît opportun dans le Seigneur, et à cette condition que l'Eglise, dans les au-

tres choses, jouisse d'un plus libre exercice de ses droits. Nous n'avons point, en effet, laissé se refroidir en nous le sentiment de bienveillance paternelle dont les Pontifes Romains, Nos prédécesseurs, ont donné tant de marques publiques à l'illustre Maison de Savoie: il s'y ajoute l'affliction que nous causent les maux et les misères dont le poids pèse si lourdement, à cette heure, dans ce royaume, sur Nos Frères et sur Nos Fils; aussi sommes-nous prompt à les soulager par des remèdes opportuns, suivant en cela les règles constantes de cette Sainte Eglise Romaine, toujours empressée, comme la plus tendre mère, à secourir ses enfants dans l'angoisse et dans la tribulation, et à user de son Autorité Apostolique pour guérir les meurtrissures d'Israël. Cette autorité cependant, laquelle nous a été donnée non pour détruire mais pour édifier, nous ne pouvons nous résoudre à y recourir, si ce n'est quand il s'agit d'empêcher que nous ne parissions en quelque sorte approuver par Notre paternelle, Notre grandeur et Nos concessions, les choses qui, à Notre grand regret, ont été déléguées, déclinées ou faites, dans ce pays, au préjudice de l'Eglise, au mépris des sacrés Canons, contre des Conventions solennelles, contre la base même de toute Convention quelconque, et enfin contre les Prières et les Princes eux-mêmes de l'Eglise, s'acquittant de leur devoir pastoral dans le gouvernement des consciences et l'administration des sacrements.

A Dieu ne plaise, Vénérables Frères, que nous voulions jamais abuser de Notre autorité au détriment de l'Eglise et de la chose Catholique. Bien plus, appuyé sur le secours d'en haut, nous appliquerons d'un esprit persévérant toute Notre industrie et tout Notre soin à procurer l'utilité de l'Eglise, ainsi que la doctrine et l'inviolabilité des droits très-saints de l'Eglise. A ces causes, nous élevons aujourd'hui Notre voix apostolique pour réclamer de plus en plus contre les choses dont nous venons de parler, et contre toutes celles qui, soit sur le continent soit dans les contrées maritimes soumises au Prince qui régit à Turin, ont été faites ou tentées, de quelque manière que ce soit, contre le droit de l'Eglise ou au préjudice de la religion, et nous requerrons énergiquement tous ceux auxquels il appartient, d'avoir à se désister de toute vexation envers les Pasteurs de l'Eglise et les Ministres de la religion, et d'avoir à réparer en diligence les injures que la Chose Sacrée a là souffertes.

En attendant, ne cessons point, Vénérables Frères, d'offrir à Dieu, Père de nos miséricordes, d'humbles prières et supplications, et la très-pieuse intercession de la Mère de Dieu, la Vierge Immaculée, et des très-saints Apôtres Pierre et Paul, invoqués, de là demander avec instance qu'il daigne couvrir de sa droite cette portion bien-aimée de la vigne du Seigneur et la défendre de son bras saint.

LETTRE SUR L'OREGON. Oregon-City.

16 septembre 1850.

Cher Monsieur,

Votre aimable lettre du 16 Mai 1850, à laquelle j'ai répondu d'ici par la mienne du 1er Août dernier, m'annonça une liasse de *Mélanges*; je viens de les recevoir par la poste, et en très-bon état. Inutile de vous dire avec quel empressement mes yeux et mon cœur ont dévoré ces mêmes pages qui naguère étaient le résultat de notre commune sollicitude. Et puis, ce travail, fruit de votre zèle, m'apporte encore sur de lointains rivages le souvenir de ma double patrie.

Pour commencer par le numéro qui suivit immédiatement mon départ de Montréal, je vous remercie du bienveillant article intitulé: *depuis d'un missionnaire*. On voit que dans ces lignes, votre cœur a parlé, et j'accepte cet honorable tribut comme un hommage à la cause sainte de l'Apostolat catholique.

Je m'étais à peine embarqué, que vous eûtes à me défendre d'un avancé fait sur mon compte par deux journaux, un sujet d'un soit-disant sermon, prêché à New-York, en faveur de l'annexion. Je n'avais effectivement point eu l'intention que l'on me prêtât; seulement il est vrai, j'avais fait remarquer que le plus grand progrès religieux obtenu dans toute cette partie de l'Amérique datait de l'époque de son indépendance. Restait à prouver que l'indépendance en est la cause.

C'est avec le plus vif intérêt que j'ai retrouvé, dans la *discussion sur la civilisation ancienne, et la civilisation moderne*, la trace de la plume agréable et habile qui avait si avantageusement décrit les gloires du moyen âge.

Enfin, j'ai vu reparaître les correspondances lyonnaises, par lesquelles aussi, bien des sentiments et des souvenirs sont arrivés à mon cœur. Je remercie le correspondant d'avoir répondu à votre appel, et je vous remercie, Monsieur, de la confiance et de l'estime que vous lui accordez. J'increrai à le voir continuer; d'abord parce qu'il prend part à une œuvre utile et belle; ensuite, comme vous me l'avez dit, nos rapports en seront plus complets et plus faciles. Elle est bien naturelle la douleur que lui cause mon nouvel éloignement; nous nous étions toujours beaucoup aimés! quelques jours de séparation nous paraissent des années. — Quand nous nous rendrions des services, nous ne nous faisons pas l'affront d'être reconnaissants. Notre reconnaissance, c'était de ne pas compter et de ne rien séparer entre nous. Esprit, âme, cœur, argent, Dieu seul pouvait dire: ceci est de l'un, ceci est de l'autre. — Mais, c'est par le sacrifice que l'homme s'éleve, et que le chrétien se sanctifie.

Ma longue lettre du 1er Août vous est déjà sans doute arrivée; elle vous mettra, quoiqu'un peu tard, au courant du véritable état de la Californie. Le 22 du même mois, j'écrivais à leurs grands-parents; les lettres sont encore en route. — Aujourd'hui j'accomplis la promesse que je vous avais faite de relater quelque chose sur l'Oregon. Il serait plus simple de me contenter de vous citer les ouvrages qui ont été écrits, ou qui ont été publiés sur ce pays; mais peut-être ne les avez-vous pas sous la main; et puis il faut le dire, la plupart sont inexacts. — Telle est l'exploration de l'Oregon, des Californies et de la mer Vermelle, par M. Duflet de Moiras, attaché à l'égation de France à Mexico; ouvrage en deux volumes, très-bien écrit, mais incomplet et pas assez bien renseigné.

Le *voage aux Montagnes Rocheuses*, chez les tribus indiennes du vaste territoire de l'Oregon, par le R. P. de Smet, renferme des narrations et des tableaux pleins de charme, une foule de détails et de traits intéressants, au style digne de Chateaubriand, mais de la réalité, très-peu. Enfin, le plus récent est celui-ci: *Oregon and California*, in 1848, by Chornton; deux volumes très-grand in-12. L'auteur dédie son ouvrage à sa femme; c'est à peu près tout le saillant et le mérite de la production, qui n'est ni un journal, ni une relation, ni une histoire, et qui, à sa dernière page, force le lecteur à demander: sur quoi l'auteur a-t-il voulu écrire!

J'ai trouvé, dans les deux premiers auteurs, dans les observations que j'ai faites, dans celles qui m'ont été communiquées, une exacte et succincte analyse de tout ce que vous et vos lecteurs désirerez savoir, afin que plus tard, s'il y a lieu, on comprenne mieux la portée de nos lettres. La plupart des géographes pensent que le nom d'Oregon servait aux indiens pour désigner le bras principal de la Colombie; quand le fleuve eût perdu son nom pour prendre celui du vaisseau qui montait le Capitaine Gray en 1792 lorsqu'il y pénétra pour la première fois. L'ancien nom de la rivière fut donné aux pays qu'elle arrosait.

En étendant ce nom à tout le territoire, l'Oregon a pour limites:

Au Nord, les possessions russes fixées au 54e degré 40 m. de latitude, par le traité de 1824 entre les Etats-Unis et la Russie, et par celui de 1825 entre la Russie et le gouvernement britannique.

Au Midi, la Californie Supérieure. Le traité de la Floride, conclu en 1819, entre les

Etats-Unis d'une part, et l'Espagne, alors propriétaire du Mexique d'autre part, a fixé les limites de ces deux Etats au 42e degré de lat., en suivant cette ligne depuis la mer jusqu'aux Montagnes Rocheuses.

A l'Est, la grande chaîne des Montagnes Rocheuses qui le séparent des Etats-Unis jusqu'au 49e de lat. nord, et des possessions anglaises au nord du 49e de lat., conformément au traité de 1807 et à celui de 1818 entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

A l'Ouest, l'Océan pacifique du nord. Entre les Montagnes Rocheuses qui forment sa frontière à l'Est, l'Oregon est parcouru du sud au nord par deux autres chaînes qui courent parallèlement entre elles; ce sont les *Montagnes Bleues*, au milieu, et celles des *Cascades*, les plus voisines de la mer. Ces montagnes entourent et abritent presque de toutes parts un nombre considérable de vallées fertiles par les nombreux affluents des deux grands fleuves qui serpentent le pays dans tous les sens, le *Fraser* et la *Colombie*. Il résulte de cette division naturelle du pays en trois grandes régions une différence essentielle de climat, de sol et de productions. La première de ces régions, qu'on appelle habituellement le *pays-bas*, longe les côtes et s'étend jusqu'à la première chaîne de montagnes; elle a une longueur qui varie de soixante à cent milles anglais (40 lieues). La seconde occupe le terrain situé entre la première et la seconde chaîne de montagnes; on l'appelle le *pays-moyen*.

Enfin la troisième, on l'appelle le *pays-haut*, occupe le surplus du territoire jusqu'aux Montagnes Rocheuses.

De soixante à cent milles à partir de la mer et s'étendant tout le long du littoral jusqu'à la vallée de *Fraser*, le climat est tempéré et plus favorable pour l'agriculture que celui d'aucune autre partie de l'Oregon. Les bords y sont chauds et secs; d'Avril en Octobre, quand soufflent les vents de l'Ouest, il y pleut rarement. Pendant les trois autres mois au contraire, les vents du sud y sont à peu près continuels, et alors les pluies y sont incessantes, dans la basse région surtout. La neige y est fort rare et il y gèle très-peu.

Ce pays se prête avantageusement à la culture des grains, légumes, herbagés, racines de toute espèce. Cependant l'agriculture y souffre de la sécheresse des étés, surtout pour ceux de ses produits qui ne mûrissent que vers la fin de la saison. Les prairies ne manquent pas à cette région, surtout dans les voisinages des rivières où elles sont excessivement fertiles et à l'abri des inondations. — Les forêts y sont magnifiques. Il n'est pas rare d'y rencontrer des sapins qui, à six ou sept pieds du sol, mesurent 20, 30 et même 40 pieds de circonférence, et qui s'élevaient sans la moindre courbe à 250 pieds de hauteur. Sur les bords de l'Umpqua, un de ces arbres, dont le tronc a 57 pieds de circonférence, ne s'élevait pas moins de 216 pieds avant la naissance des branches.

La généralité de la région du milieu, c'est-à-dire de la partie comprise entre la chaîne des Cascades et la chaîne des Montagnes Bleues, est plus élevée, plus aride et moins fertile que le bas-pays. Néanmoins pendant l'été le climat est salubre et agréable; les pluies s'y font moins sentir que dans la première région. Quelques essais de culture y ont été tentés; mais ils n'ont pas donné le résultat qu'on en attendait. Les Montagnes Bleues à l'Ouest et les montagnons rocheuses à l'Est forment les limites de la troisième région. Sa partie méridionale n'est qu'un vaste désert; sa partie septentrionale n'est guère plus

avantagée. Les montagnes y sont escarpées, les vallées profondes et étroites. Les plaines sont dépourvues de végétation, couvertes de sable et d'un gravier volcanique qui les rend à peu près stériles et incapables de nourrir une population tant soit peu importante. L'immense variation de la température entre les jours et les nuits s'y appesantit du reste; car il n'est pas rare, dit M. Pédix, de la voir varier de 40 degrés d'un soir à l'autre. Il y pleut rarement.

Cours de la Colombie. Ce beau fleuve prend sa source à peu près vers le 52e de lat. et 118e de long, dans le voisinage du mont Brown (1) qui sert de jonction aux Montagnes Rocheuses et aux Montagnes Bleues. Après avoir suivi du nord au sud, pendant l'espace de plus de trois degrés, le versant oriental des Montagnes Bleues, et reçu plusieurs affluents, la Colombie franchit ces montagnes, descend au sud, reçoit encore d'autres affluents et franchit les Cascades. Sa dernière tributaire est la Willamette.

La Colombie se jette dans la mer entre deux promontoires, dont l'un situé au nord est appelé le *Cap Désappointement*, et l'autre situé sept milles plus au sud est appelé *Pointe Adam*. Entre ces deux caps sont des bancs de sable mouvants contre lesquels viennent se heurter continuellement les vagues de l'océan et les eaux rapides du fleuve, ce qui y produit une ligne d'écueils formidables qui en rendent l'entrée dangereuse en temps ordinaire et tout-à-fait impraticable dans les gros temps. La navigation à vapeur peut seule franchir en toute saison cette passe difficile, que déjà plusieurs naufrages ont rendu célèbre: "Qu'on se figure en effet, dit M. de Mofas, une ligne immense de brisants de huit à neuf milles d'étendue, dessinés devant la bouche du fleuve une esplanade de croissant. Au moment où descend la marée, et surtout à l'époque de la fonte des neiges, le courant de la rivière, qui alors acquiert une rapidité de plus de deux lieues à l'heure, entraîné avec lui des débris de terrains inondés, des arbres énormes et des pans de bois tout entiers. Lorsque les vents de la mer poussent les eaux vers l'embouchure, leur choc enfante d'énormes montagnes de vagues hautes de plus de 60 pieds et pour qui se trouve à l'ancre dans l'intérieur du fleuve qu'entoure une luxurieuse végétation, c'est un affreux et poétique tableau que celui de la barre avec le bruit de ses flots qu'on entend de plusieurs lieues, les lames qui volent en déferlant, l'horizon de la mer et des bandes de cormorans et d'albatros planant au-dessus de leurs crêtes couronnées."

Le Fraser. — Le Fraser est formé par la jonction de plusieurs rivières qui viennent se réunir à quelques lieues au sud de la frontière des possessions russes. Du 36e au 48e parallèle il se dirige vers le sud et reçoit dans sa course un nombre considérable de rivières qui arrosent avec lui l'immense contrée qu'il parcourt. Il franchit les monts Cascaides vers le 49e degré parallèle, puis il se jette dans le golfe *Georgien* au sud de la pointe sud de l'île de Vancouver. Les rivières de l'Oregon, comme toutes celles de l'Amérique du nord, sont très-poissonneuses. Le saumon abonde dans la Colombie. Au printemps surtout, lorsque les eaux sont hautes, il y remonte le fleuve en nombre considérable; alors les Indiens, debout sur des pointes de rochers ou sur des troncs d'arbres

(1) Le Mont Brown est le point le plus élevé des Montagnes Rocheuses. Il a 16,000 pieds au dessus du niveau de la mer.

REPERBETON.

LE MONTAGNARD

OU LES

DEUX REPUBLICQUES.

1793.—1848.

(Première partie, 1793.)

(Suite.)

L'idée parut originale, car tous crièrent à tue-tête: A table l'aristocrate!!

Pauvre marquis de Savernay, lui, le fidèle serviteur de la royauté assassinnée, étendu sur ce lit de douleurs, entendait-il ces menaces et ces malédictions? ou bien la volonté du ciel avait-elle permis que son âme s'élevât sans lui faire souffrir cette dernière torture?

Il est mort, dit un des hommes qui l'avait brusquement remué.

Allons donc, dit Cassius, un aristocrate ne meurt pas comme cela. Et prenant les bras du marquis, il le secoua rudement. La douleur arracha au mourant un gémissement plaintif.

A la bonne heure! ricana Cassius. Et, le prenant par les pieds, tandis qu'un autre tirait hors du lit le reste du corps, il assit le vieux gentilhomme sur une chaise devant la table. Mais les forces épuisées du blessé firent que

son corps se plia en deux, comme une branche brisée, et que sa tête, le long de laquelle ruisselait un sang tiède, alla frapper rudement sur la table.

Comme le vieillard ne bougeait pas, le nouveau Scévola ramassa des cordes qui se trouvaient à terre et l'attacha à sa chaise par le milieu du corps.

Le marquis dont les yeux s'étaient ouverts, promena lentement son regard calme et résigné sur ses assassins, puis il laissa retomber ses paupières sur ses yeux sans que ses lèvres eussent proféré une plainte, sans que sa poitrine eût laissé échapper un gémissement. Il ne voulait pas donner à ces forcenés la joie de voir son front rougir sous les outrages ou son visage se crispier sous la douleur.

Lorsqu'il fut ainsi attaché à cette table d'orgie, tous les verres se remplirent de nouveau.

Allons, monseigneur l'aristocrate, dit Cassius, en posant devant le marquis un verre plein, nous buvons à ta santé, fais nous raison!

Le marquis restait silencieux.

A ta santé, marquis de Savernay, m'entends-tu, répéta Cassius d'une voix que la colère rendait tremblante.

L'aristocrate ne veut pas boire avec des jacobins, interrompit un autre en montrant ses poings fermés au marquis.

Boiras-tu, damné marquis, hurla encore Cassius. Tu sais bien que tu nous appartiens; fais ce que je te dis, ou sinon!...

Tous les verres étaient levés.

A ta santé, marquis de Savernay, vociféra de nouveau l'infâme Cassius. Et saisissant le verre placé devant le marquis, il lui jeta au visage le vin qu'il contenait!!!

Devant cet immense outrage, devant cette si lâche insulte, les traits du vieillard frémissaient convulsivement; il ouvrit démesurément les yeux, recueillant toutes ses forces et toute son énergie dans le regard qu'il lançait à ses lâches insulteurs; puis sa tête se releva lentement vers le ciel, et si des hurras frénétiques n'eussent pas accueilli l'action de Cassius, on eût entendu la voix du marquis murmurer tout bas:

Seigneur! Seigneur! votre divin fils sur la terre fut flagellé par les juifs... Et quand il courba la tête sous cette pieuse résignation, les gouttes de son sang ruisselaient sur ses joues, côté à côté avec les gouttes de vin.

Mais la brillante inspiration de Cassius avait trouvé de chauds imitateurs.

Carmacalla, jaloux de mériter son nom romain, s'avança vers le vieillard, et après avoir rempli une seconde fois le verre qui était devant lui, il le lui lança au visage en répétant d'une voix ironique: A ta santé, marquis de Savernay!

Cette fois, le visage du vieillard, immobile et pâle comme celui d'une statue de marbre, ne décela aucune émotion à ce nouvel outrage; seulement, remonta tout entière vers le ciel et il murmura du fond de son cœur: les juifs lui ont craché au visage.

Ce fut alors au tour de chacun de reprendre ce verre vide, de le remplir et de le jeter à la face de cet homme dont les blessures avaient épuisé toutes les forces, et que des liens retenaient cloué à sa place.

A chaque nouvelle insulte le marquis roulait en lui-même sa noble indignation; et quand Scévola, voulant utiliser ses forces herculéennes, posa sa tête chauve une de ses larges mains, lui déclarant la peau avec ses ongles, pendant que de l'autre il lui jetait à travers la figure son verre rempli de vin, le vieux marquis murmurait pieusement entre ses lèvres:

Seigneur! Seigneur! ils l'ont couronné d'épines.

C'était une de ces scènes terribles que la plume ne peut que faiblement retracer, impuissante qu'elle est devant de semblables tableaux... Les chants succédaient aux cris, et déjà tous les héros de cet horrible épisode avaient peine à se soulever et se traînaient en chancelant autour de la table, lorsque tout à coup un homme haletant, hors d'haleine, s'élança au milieu d'eux.

Cet homme poussa un long cri de joie en apercevant le marquis de Savernay.

Cet homme, c'était Antoine Obrice!

Il est mort!... il est mort!... s'écria-t-il d'une voix tremblante en s'approchant du vieillard dont la tête était entièrement penchée sur sa poitrine où coulaient ensemble le vin et le sang.

Nous sommes en train de lui donner sa der-

nière bénédiction, citoyen Obrice, dit Cassius qui essaya vainement de se soulever.

Trop tard! trop tard! murmura Obrice avec rage...

Georges était sur le seuil, n'osant entrer, tant il avait de la répulsion pour de telles horreurs; un violent combat intérieur se livrait dans cette nature franche et énergique, et la conviction de sa pensée ne voulait pas rendre l'idole de son cœur responsable de tout le sang qui coulait.

Obrice s'était, on l'a vu, avancé devant le marquis, et debout, en face de cet homme qu'il croyait un cadavre, il le contemplant silencieusement comme s'il se fut réjoui de la pâleur livide répandue sur tous ses traits, et des traces des insultes sans nombre dont on avait abreuvé son agonie. Tout-à-coup, il tressaillit; car le marquis de Savernay venait de faire un mouvement.

Il n'est pas mort! s'écria-t-il en saisissant de ses deux mains les bras du vieillard. Il n'est pas mort!... oh! oh!... marquis de Savernay, peux-tu m'entendre encore?

A cette voix nouvelle, le vieillard ouvrit machinalement les yeux et les fixa sur celui qui venait de lui parler. Vivant!... Vivant!... s'écria Obrice avec un frémissement de joie qui fit trembler tous ses membres; Sortez donc, il faut que je parle à cet homme!

Ces dernières paroles avaient été prononcées d'une voix si tonnaue et si menaçante, que tous se levèrent et sortirent du cabinet.

Obrice s'était accoudé sur la table, en face du marquis, et ses yeux flamboyants cloués

projetés de la rive, les attrapent au passage dans de légers filets en corceaux qu'ils emmènent au bout de longs perches. Aussitôt pris, les saumons sont nettoyés, séchés et emballés par paquets de 90 à 100 livres; puis, ainsi disposés, ils se conservent pendant des années.

Les Indiens échangent cette pêche contre d'autres poissons des côtes, contre des bœufs, ou des racines amenées dans leurs pirogues par les naturels des autres contrées, ou bien contre les marchandises des blancs. Ils échangent encore des chevaux, des graisses d'ours, ou les autres productions de leur pays.

F. J. CÉNAS, Ptre. Miss. (A continuer.)

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 10 DECEMBRE 1850.

Première Page:—Allocution de S. S. Pie IX, (suite et fin).—Lettre sur l'Orégon. Feuilleton:—Le Montagnard et les deux Républiques (première partie, 1793; suite.)

De la peine de mort.

Après la solennelle interpellation que vient de nous adresser le *Moniteur* de vendredi dernier, nous croyons que l'honneur nous fait une loi de dire explicitement notre pensée sur cette grave question de philosophie sociale, la peine de mort.—Un double motif va nous faire parler aujourd'hui, — d'abord celui de répondre des accusations blessantes, puis celui d'exercer le droit que nous possédons incontestablement de défendre les doctrines sociales quand nous les croyons attaquées.

L'écrivain du *Moniteur* vise à un double but. Il veut convaincre l'Exécutif qu'il y a dans le cas de l'infortuné Lacoste des circonstances atténuantes qui militent en faveur d'une commutation de peine. Et certes, nous l'avons dit: si nous avions à intervenir dans le cas de ce condamné, ce ne serait que pour parler le langage de la miséricorde et de la commisération. Comme tout homme doué de sensibilité, nous tremblons en présence de la terrible peine de mort, — et l'horreur pour le supplice d'un malheureux contre lequel il n'y aurait pas évidence de culpabilité, nous émeut jusqu'aux entrailles. Que l'Exécutif exerce donc envers Lacoste la noble prérogative du pardon, s'il le juge équitable et expédient. Nous ne sommes pas comme injurieux toute insinuation tendant à nous attribuer un manque de sympathie pour sa tragique situation.

Mais il est un autre but dans l'arrêt du *Moniteur*, auquel nous ne pouvons souscrire. Car nous ne voulons pas entendre nier en silence à la société un droit que tous les peuples, sous toutes les formes de gouvernement, sous l'empire de toutes les croyances, lui ont attribué, sans que jamais le moindre doute, le moindre inquiétude, le moindre remords ait été réveillé à ce sujet. Avant le publiciste Beccheria, qui, en effet, avait contesté la légitimité de la peine de mort? N'est-il pas vrai que jusqu'à lors toutes les nations avaient usé de ce redoutable pouvoir comme d'une émanation de celui de Dieu lui-même? Et bien plus, aujourd'hui toutes les nations souffrent de la peine de mort, malgré leur horreur du sang, comme pour attester qu'une volonté supérieure aux instincts et aux répugnances de l'humanité a participé à la législation des peuples sur le point en question.

Quelle est donc la révélation nouvelle qui autorise, à l'heure qu'il est, à passer une sentence d'inhumanité et de barbarie sur les générations qui nous ont précédés depuis six mille ans? Quel droit avons-nous d'appeler sanguinaire et barbare, et qu'il répugne à la conscience de la société chrétienne d'appliquer, un code qui a traversé tous les siècles, que le genre humain n'a jamais cessé de regarder comme étant le premier degré de l'échelle de toute périalité? Certes, il semble bien étrange qu'il faille adopter aujourd'hui comme la seule

qui ne fasse pas rougir la civilisation chrétienne, la seule conforme à l'humanité et à la religion. La seule qui ne soit pas un opprobre à notre siècle de lumières, une théorie qui ne tend à rien moins qu'à nier les traditions de tous les peuples; qu'à nier, ce semble, le christianisme, la société et l'homme lui-même! Si en effet, comme l'a dit monsieur Lamartine « la peine de mort n'est qu'une loi de sang, faite pour l'état sauvage, une loi qui appartient à l'état de nature et que la civilisation moderne rejette et répudie, » il s'en suit qu'il n'y a pas eu jusqu'à notre siècle, de société ni de religion qui soit sortie de l'état de nature et qui se soit élevée à l'état de raison et de civilisation. Une conséquence aussi exorbitante et d'une fausseté aussi manifeste, suffit, elle seule, pour faire rejeter un système que d'ailleurs ses auteurs n'ont jamais soutenu qu'en attaquant quelque loi de l'ordre moral, quelque grand principe de la sociabilité. Il n'est pas possible d'admettre que le Christianisme n'ait pas encore su révéler à la société la vérité, la notion de ce qui est légitime ou non, et qu'une question d'une aussi haute conséquence que celle de la légitimité de la peine de mort soit restée enveloppée de ténèbres, jusqu'à la naissance du règne de la philanthropie. Aussi, quoiqu'on dise des hommes aux tendances obliques et périlleuses, des hommes qui cherchent à étayer sur quelques notions religieuses plus ou moins inexactement comprises des théories et des systèmes qui ne sont que le fruit avorté de l'esprit humain, nous n'en sommes pas à ignorer la doctrine du Christianisme sur le point important qui nous occupe. Dès le temps de Saint Augustin, on savait à quoi s'en tenir. Ce génie, reflétant les traditions encore si récentes des temps apostoliques, a écrit au premier livre de la Cité de Dieu, que « Dieu lui-même a fait quelques exceptions à la défense générale de tuer, soit par les lois qu'il a établies pour faire mourir les criminels, soit par les ordres particuliers qu'il a donnés quelquefois, pour faire mourir quelques personnes, etc... Il est donc certain que Dieu seul a le droit d'ôter la vie; et que néanmoins, ayant établi des lois pour faire mourir les criminels, il a rendu les rois ou les républiques dépositaires de ce pouvoir. » et c'est ce que Saint Paul nous apprend, « lorsque, parlant du droit que les souverains ont de faire mourir les hommes, il le fait descendre du ciel en disant: Que ce n'est pas en vain qu'ils portent l'épée, parce qu'ils sont ministres de Dieu pour exercer ses vengeances contre les coupables. »

M. Lamartine a-t-il autant de poids que les Docteurs de l'Eglise quand il s'agit d'interpréter les Ecritures? Il le présume, sans doute, puisqu'il risque évident de les contredire, il soutient que la justice légale a été en quelque sorte abolie par la charité depuis qu'un juste a pardonné à ses bourreaux du haut d'une croix. Mais les préventions du grand homme passeront, et les doctrines du christianisme ne passeront pas. Les sensibilités de la philanthropie auront leur temps, et la vérité subsistera toujours. Notre communauté civilisée aura beau prendre pour devise: *Amour, égalité, fraternité*, cela n'empêchera pas que ce ne soit l'erreur la plus énorme, peut être, du XIXe siècle et l'une des plus gigantesques que qui se puisse imaginer, que de concevoir la charité comme devant tout faire cesser devant soi et comme suffisant à tout dans l'ordre social. — Et d'ailleurs, est-on si parfait en charité, quand on a substitué sa sensibilité aux vraies vertus sociales? quand on a tant de lâcheté et de compassion pour les parricides, les assassins, etc., et qu'on en a si peu pour leurs victimes? Est-on si humain, parce qu'on ne comprend pas le besoin inné d'une expiation terrible pour des crimes commis, si souvent, avec des circonstances inexprimablement cruelles; avec un grandiose d'inspirations quelquefois si atroces? Reste convaincu qui voudra de ces maximes inventées pour le méprisement du système nerveux de notre siècle philanthropique. Pour nous, nous continuerons de penser qu'une conviction contraire peut très bien s'allier avec les plus nobles instincts de la nature humaine.

Nous ne pouvons pas nous rendre compte de l'empressement presque enthousiaste que l'on met à obtenir, pour tous les cas, l'abolition

de la peine de mort, à moins qu'on ne voie dans cette modification de la pénalité, l'espoir de la diminution ou de la disparition des crimes capitaux. Mais, en vérité, cet espoir est-il fondé? Est-ce à une époque où les croyances religieuses ont malheureusement tant perdu de leur influence, que les passions anti-sociales pourront être contenues par le frein soyeux de la sensibilité, de l'humanité, de la philanthropie, etc.? Non, il faut d'autres liges pour arrêter de tels torrents.

Monsieur P. Belonino, docteur médecin, dans son traité « Des Passions », atteste avoir « entendu des assassins dire qu'ils n'auraient pas assassiné, s'ils n'eussent cru que la peine de mort fut abolie; » et il ajoute que quand même il n'aurait que de tels aveux pour appuyer son opinion sur l'utilité actuelle de la peine de mort, il la croirait suffisamment fondée. — Ainsi, cet écrivain, bien qu'il veuille que cette peine devienne infiniment plus rare qu'elle n'a été, dans son application; bien qu'il déclare trembler devant ses inconveniences, non seulement en admettant la légitimité, mais est persuadé, en outre, qu'elle est propre à retener ceux qui sans elle pourraient devenir criminels. Et puis qu'il en est ainsi, pourquoi voudrait-on que la société renoncât à ce moyen d'intimidation? Pourquoi voudrait-on donner au crime une sécurité qui augmente son audace? Comment donc y aura-t-il plus d'humanité, plus de civilisation, si on attribue au crime le droit d'être débarrassé de ses anxiétés et de ses terreurs? Ou! laissez-les lui plutôt; au nom de l'humanité et de la civilisation, il n'a pas droit à autre chose.

Si les limites d'un article de journal le permettaient, nous envisagerions la peine de mort d'un point de vue beaucoup plus élevé. Nous la rattacherions à l'une des plus grandes lois de l'ordre moral, à l'expiation, loi de régénération et de conservation pour la société. Mais nous n'avons pas entrepris de faire aujourd'hui un traité; nous nous hâtons de nous résumer et de conclure.

Nous rejetons les doctrines prétendues humanitaires sur l'illégitimité de la peine de mort, ce n'est que la conséquence de cette tendance de l'esprit humain à substituer ses propres conceptions aux lois établies de Dieu pour le gouvernement des sociétés. Tout en demeurant persuadé que cette peine ne doit pas disparaître de la loi criminelle des peuples, nous admettons qu'elle doit être réservée pour un petit nombre de crimes très-graves. Enfin, comme elle est irréparable, et que la justice humaine est faillible, celle-ci ne doit ôser y avoir recours que lorsqu'elle est bien sûre d'avoir l'évidence.

Après ces explications données à tous ceux qui anathématisent la peine de mort, qui la déclarent un *contre-sens social et chrétien*, une institution qui répugne à toutes les âmes miséricordieuses et aux lumières du siècle, et qui ne veulent plus qu'on fasse revivre les vieilles doctrines bibliques sur cette matière, nous répondons bien volontiers au chaleureux appel que le *Moniteur* fait aux inspirations de miséricorde et de charité que nous devons puiser comme il l'observe, dans notre sacerdoce. Si notre faible voix peut être de quelque secours à l'infortuné Lacoste auprès de l'Exécutif, bien volontiers nous la faisons entendre. Mais puisse le pénitencier être au moins pour lui l'asile de la repentance et d'une véritable expiation.

Nous traduisons ce qui suit de la correspondance adressée de Londres au *Tablet* de Dublin:

Mercrèdi matin, 13 Nov.—Le Cardinal (Wiseman) est arrivé à Londres lundi, à environ quatre heures du matin. Trouvant sa propre demeure occupée par les ouvriers, il alla à St. George; mais les deux anciens Prêtres étant absents, il se retira chez un ami. Maintenant on dit qu'il s'occupe à préparer un pamphlet sur le rétablissement de la hiérarchie catholique. Il paraît à peu près certain, que, précédé le Lord John Russell, il a dû connaître de quelque manière, depuis deux ans, l'intention du Pape de rétablir la hiérarchie anglaise, et (depuis moins longtemps sans doute) du désir qu'avait Sa Sainteté d'élever le Dr. Wiseman au Cardinalat. Je ne serais pas étonné que les révélations qui vont être faites

touchant la bonne foi du premier ministre servissent à rappeler au public un incident presque oublié il y a plus de dix ans et qui, entre autres fautes, eut quelque effet dans le sens de la non réélection de Lord John comme représentant de Devonshire (sud). Plusieurs événements récents semblent faire voir que, lorsqu'il fut la détermination du public, Lord John Russell ne peut ni oublier ni pardonner la tâche qu'a faite à sa vélocité Henry d'Exeter.

Au nombre des personnages distingués qui ont visité le Cardinal, mardi, était le Très Hon. R. L. Sheil, qui voulut témoigner de son respect à Son Eminence avant de quitter ce pays pour se rendre à son ambassade à Florence.

CONSECRATION DE NOUVEAUX EVEQUES.—Le Tr. Rév. Dr. McGuille, évêque de Richmond, a été sacré dans l'Eglise de St. Joseph, Bards-town, dimanche, le 10 ult. Le Tr. Rév. Archevêque de St. Louis fut le Prêlat consécrateur, assisté des Evêques de Nashville et de Vincennes. Le Tr. Rév. Evêque de Louisville prêcha.

Le Tr. Rév. Evêque L'Amey a été sacré dans la Cathédrale de Cincinnati, dimanche le 24 ult. pour le Vicariat Apostolique du Nouveau Mexique. Le Tr. Rév. Dr. Spalding, Evêque de Louisville, fut le Prêlat consécrateur, assisté par les Tr. Rév. Evêques de Cleveland et de Vincennes. Le Tr. Rév. Archevêque de Cincinnati fit le sermon de circonstance. (N. Y. Freeman's Journal.)

Des citoyens de cette ville ont eu la bienveillance de préparer une requête sollicitant de l'exécutif une commutation de la peine de mort prononcée contre Laugueloc en une réclusion perpétuelle. Cette demande s'appuie principalement sur les *doutes* qui, d'après les faits établis au procès, militeraient contre la déclaration de culpabilité émise par le tribunal criminel et la jury. La pétition est en voie de circulation pour obtenir des signatures, et elle sera ensuite expédiée.

L'agent de police M. Cornick arrêta jeudi dernier John Toomoth prévenu d'avoir volé son maître, M. Campbell, dans l'emploi duquel il vivait depuis plusieurs années. Toomoth était garde-boutique au dépôt de tapis de M. Campbell. Il paraît avoir été dans l'habitude de commettre des soustractions au préjudice de l'établissement, car on a retrouvé chez lui plusieurs pièces de tapis, prêts etc. Il avait aussi vendu à son profit une quantité de cordages enlevés des magasins de M. Campbell. Le charretier Cunningham impliqué dans ce délit, a été emprisonné en même temps que Toomoth, puis admis seul à caution.

Le tracé d'un boulevard autour de la Montagne, devant servir de promenade publique aux citoyens de Montréal, est un projet annoncé depuis quelques mois et dont l'exécution, selon l'opinion générale, contribuerait à la santé de ses habitants ainsi qu'à l'embellissement des environs de la ville.

Dans la vue de favoriser cette entreprise, les propriétaires des terrains à exploiter en céderaient gratuitement chacun une portion de la largeur convenue de 60 pieds, le cadastre et les travaux d'exécution devant être aux frais de la cité ou des souscripteurs volontaires.

Le Maire a convoqué pour ce jour à midi, dans la Grande Salle de la Compagnie d'Assurance de Montréal, Grande rue St. Jacques, une réunion publique des citoyens, pour prendre ce sujet en considération.

Un fâcheux accident est arrivé, selon le *Quebec Gazette*, dans le transport du fil de fer du télégraphe à la Pointe-Lévi. Quand ce fil fut traversé, et qu'on se disposa à l'élever jusqu'au haut du mât, à peu près à 300 pieds au-dessus du fleuve, une berge arriva, et, comme il n'était encore qu'à 10 pieds au-dessus de l'eau, elle le brisa. Un de-

mi-mille en longueur en a été perdu, ce qui doit malheureusement retarder l'usage de cette nouvelle voie télégraphique entre Halifax et Québec, par la nécessité de se procurer à New-York le fil nécessaire.

Le fait qui suit est consigné dans un journal américain:

«Un colonel Daniels, mort récemment à Liverpool (Angleterre), a laissé une fortune de £400,000 commut à son légataire que le testament du défunt indique devoir être « un certain libraire du Connecicut, dans les Etats-Unis d'Amérique, » sans le désigner nominativement, attendu, y est-il dit, que le testateur ne peut se rappeler quel nom il porte. L'acte de dernières volontés énoncé en outre que le susdit libraire tient une boutique de livres au sud de l'hôtel Tontine, à New-Haven, dans un vaste carré de maisons ayant quatre ou cinq étages, dans l'une desquelles est un établissement de banque. « Ma raison pour instituer ce legs », continue le testateur, « est que le dit libraire m'a donné nombre de témoignages de politesse et de bonté et m'a visité pendant une maladie de plusieurs jours. Il était marié, membre de l'Eglise d'Angleterre, et s'il est vivant, est âgé d'environ 40 ans ou plus. » A ce testament est ajouté un codicille qui dispose que dans le cas où le legs ne pourrait être exécuté, par manque de preuve ou par suite du décès du légataire, la succession consistant en actions dans les banques de Liverpool, Angleterre et Dumfries, Ecosse, sera partagée entre cinq têtes nommées les premières dans le préambule du testament. Le point est de savoir qui est l'homme heureux? — Il paraît que le Colonel Daniels a primitivement habité New-Haven durant la saison d'été.»

NOUVELLES D'EUROPE.

L'Artie de la ligne Collins, est arrivé le 4 à New-York.

Les nouvelles de Paris allaient jusqu'au 18, et celles d'Angleterre, jusqu'au 20 novembre. La question allemande était aussi embrouillée qu'à la date des derniers arrivages. Les négociations entre Vienne et Berlin se continuent. Le peuple et l'armée de Frédéric-Guillaume pressaient le gouvernement prussien à la guerre. L'exaltation publique en Prusse dépassait toute borne. Le peuple prussien paraissait vouloir résister à toute conciliation diplomatique de nature à froisser le sentiment national par l'abandon ou la déchéance de la cause constitutionnelle.

L'Angleterre était toujours émue par la question du rétablissement de la hiérarchie catholique. Les catholiques ont répondu par une supplique modérée, mais ferme et digne, à la reine aux protestations et aux déclarations fiévreuses de leurs adversaires. L'examen du message présidentiel en France soulevait des discussions sur divers points auparavant passés inaperçus; les séances de l'Assemblée n'avaient offert rien de remarquable.

Le télégraphe a transmis ici la nouvelle de l'arrivée à N. Y. de l'Asia ayant à son bord environ 50 passagers.

Le cri *anti-papiste* diminue un peu d'intensité; les questions sont plus nettement définies.

Une grande réunion *anti-papiste* s'est tenue à York le 22 novembre. Le comte Fitzwilliam y proposa une Adresse à la Reine la priant de vouloir bien préserver et maintenir inviolable l'autorité suprême qui lui confère la loi. Cette motion fut agréée à une immense majorité.

Une affreuse tempête a sévi sur la Côte d'Irlande, et a fait sentir sa violence à Limerick et aux environs. Les boutiques sur les quais ont été inondées. Plusieurs maisons ont été détruites, et l'on suppose que de sérieux dommages ont été éprouvés ailleurs.

Le *Traveler* de Boston raconte une histoire réelle dont la singularité des incidents la ferait prendre pour une fiction.

Il y a à peu près six ans, une fille Irlandaise...

sur le visage du vieux gentilhomme, semblèrent déborder avec anxiété le moindre mouvement qui décelait à l'intérieur la vie et la souffrance.

Oh! il y a longtemps, marquis de Saverney, lui dit-il enfin d'une voix sourde, que j'attendais cette heure où je pourrais te tenir en fin devant moi, comme je te tiens aujourd'hui et te dire combien je te hais...

L'accent qui accompagnait ces paroles avait une expression si sauvage de haine et de fiel figée dans le cœur, quelque chose de si acéré comme le tranchant d'une lance, que le mourant, malgré cette volonté de résignation inflexible qui lui avait fermé les yeux et courbé la tête sur sa poitrine, ne put s'empêcher de regarder une seconde fois cet homme qui lui parlait de haine, à lui, dont toute la vie pouvait être écrite sans trembler sur les pierres d'un grand chemin. Il rencontra les yeux d'Obrice attachés sur ses siens comme la flamme ardente au bûcher du supplicé. Tu ne me connais pas, marquis de Saverney, continua cet homme, mais moi je te connais pour l'avoir vu rentrer hautain et fier dans ton domaine seigneurial, sans t'apercevoir qu'il y avait dans les fossés de ton château un homme qui pleurait.

Le marquis, à ces mots, releva la tête le plus haut qu'il put, et répondit d'une voix digne, mais simple:

Jamais un malheureux n'a frappé à la grille de mon château sans être entendu et secouru. Oh! reprit Obrice, tu l'as sans doute oublié

cette histoire!... Puis, il s'arrêta comme pour recueillir ses forces.

Les traits du marquis, malgré la cruelle souffrance qu'il endurait, étaient attentifs et réfléchis; un souvenir funèbre venait de traverser sa pensée.

Obrice, après s'être frappé la poitrine continua ainsi:

Cet homme n'avait qu'un fils, la seule consolation de sa vie ardue et laborieuse; c'était sur lui seul qu'il avait placé tous ses rêves. Il l'avait élevé, instruit de toutes choses; il avait à la fois développé toutes les qualités de son cœur et toutes les forces de son intelligence, pour que nul ne fut au-dessus de lui... Il s'appelait Edouard. Jusqu'au jour fatal qui devait décider de sa destinée, sa vie avait été heureuse et tranquille, il souriait à tout et était ravissant de bonheur. Un jour... jour fatal!... il traversait le lac qui conduit d'Arles à Fourques, lorsque tout-à-coup une jeune fille qui s'amusa sur un bateau tomba dans l'eau.

Edouard, ne consultant que son courage, et sans calculer le danger auquel il s'exposait, se précipita dans le Rhône et rapporta dans ses bras la jeune fille évanouie. Cette jeune fille, il ne la connaissait pas, il ne l'avait jamais vue. Après l'avoir sauvée, il la regarda pour la première fois; c'était la fille du marquis de Saverney... A ces mots, le marquis tressaillit fortement. Ce mouvement n'échappa pas à Obrice:

Oh! dit-il en se redressant devant le vieillard, de toute la hauteur de sa taille, tu te rappelles cette fatale histoire, orgueilleux aris-

tocrate; faut-il t'en dire la fin? car, cette enfant était la fille du marquis de Saverney, ce jeune homme, qui l'avait sauvée était le fils d'Antoine Obrice! et Antoine Obrice, c'est moi!... Mais il n'était ni baron, ni comte, ni marquis. Oh! n'est-ce pas que si tu eusses été là, noble et dédaigneux seigneur, là... sur ce bateau, et que tu eusses vu ta fille entraînée par les flots de ce courant qui allait l'engloutir, et si celui, qui allait se précipiter dans le fleuve t'eût dit, à toi, père, dans ce moment suprême: « Je vais mourir, mais si je la salue, elle est à moi! » N'est-ce pas, monsieur le marquis, que vous auriez répondu sans hésiter: « Sauve-la, sauve-la! »

Et Antoine Obrice, riant d'un rire convulsif en se tordant les mains, son visage était aussi pâle que celui du mourant, et de ses yeux jaillissaient de sombres éclairs.

Il eut alors entre ces deux hommes un moment de silence solennel et terrible pour tous deux; car s'il rappelait à Obrice, le fils bien aimé qu'il avait perdu, il rappelait au mourant deux être chéris, son fils et sa fille qu'il ne devait plus revoir.

Antoine Obrice continua:

Ce qui arriva, vous vous le rappelez maintenant aussi bien que moi, la fatalité s'y joignit, et vous êtes venu sans pitié en aide à la fatalité. Comment se fit-il que ce pauvre visage devant le visage de la jeune fille pâle et sans vie, sentit entrer la première souffrance dans son cœur, tout à l'heure si calme et si tranquille? Pauvre enfant, il était si jeune et il croyait à l'avenir, à l'amour et à la recon-

naissance... Pauvre!... pauvre enfant! il y tint, il y rattacha toute sa vie avec confiance et abandon et comme toutes trois lui manquèrent à la fois, il ne voulut plus vivre. Elle se nommait Jeanne, j'ai su tout cela par la dernière lettre qu'il m'a écrite. Depuis ce jour fatal, souvent il la revit, car il fut reçu d'abord au château de Saverney comme on recevait un fils. Mais lorsqu'on s'aperçut qu'il avait aimé, l'impudent jeune homme, celle qu'il avait sauvée, les visages se refroidirent, les mains qui avaient serré la sienne s'éloignèrent; on défendit même à la jeune fille de lui parler. Mais lui qui était jeune, plein de foi et de crédulité, espérait, car il aimait. Enfin, vint un jour où on lui dit froidement que la jeune fille allait partir pour le couvent.

Mais je l'aime, s'écria mon fils, d'une voix désolée! Oh! ne me l'enlèvez pas, c'est ma vie! et il tomba à genoux au milieu de votre beau salon doré. Marquis de Saverney, savez-vous ce qu'on osa lui répondre? Qu'on lui aurait une éternelle reconnaissance du service qu'il avait rendu, qu'on le combletrait de biens, mais la main de Mlle. Jeanne ne pouvait lui être donnée... La jeune fille pleurait; mon fils ne pleurait pas, lui, car le ton dont on avait prononcé ces cruelles paroles, avait glacé son cœur. Il se releva et voila ce qu'il vous dit:

Monsieur le marquis, au nom du ciel écoutez-moi avec votre cœur, qui doit être bon et généreux; m'enlever Jeanne, je vous le jure, c'est me tuer! On ne lui répondit pas, et comme deux fois il cria d'une voix lamentable: répondez-moi? le marquis de Saverney eut l'air

de le plaindre, il lui tendit la main en lui disant qu'il était fou. Mon fils resta alors silencieux, puis en s'éloignant il dit d'une voix calme:

Mlle. de Saverney partira demain, moi je partirai ce soir.

Le soir en effet il me quitta sans que je m'aperçusse de rien, et lorsque la nuit fut entièrement venue, il se dirigea lentement vers la grille de votre château;... ce qu'il a souffert, ce qu'il a crié au ciel et à vous dans ce dernier moment d'immense désespoir, Dieu seul et les échos de la nuit le savent; mais le lendemain... on me rapporta mon fils que l'on avait trouvé mort, la tête brisée dans les fossés de votre château...

Ici la voix de cet homme si lâche et si horriblement injuste devint stridente et âpre; ses traits prirent un air d'expression si menaçant qu'on eût dit la face d'un tigre.

Comprenez-tu maintenant? continua-t-il en se penchant vers le vieillard et en lui soulevant brusquement sa tête ensanglantée, comprends-tu pourquoi je te hais, toi et ta race, de toutes les forces de mon âme? Comprends-tu pourquoi j'assistais ainsi rayonnant et terrible à ton agonie, pourquoi j'insultais à ta dernière heure, à toi qui, par ton implacable orgueil a causé le désespoir de mon fils? Marquis de Saverney, je te poursuivrai dans ton fils, dans ta fille, qui tous deux mourront comme tu vas mourir tout à l'heure. Entends-tu? tous deux! tous deux!! Ton fils, ta fille... sur l'échafaud, ou comme toi, la nuit! sans un regard ami pour leur dire adieu!

(A continuer.)

daise quitta ses amis et son pays pour venir tenter fortune aux Etats-Unis. Elle vint à Boston, et y est depuis un certain temps employée comme "aide" dans la famille de M. N., à la Limite Nord. Elle a envoyé fréquemment des lettres et, à plusieurs reprises, de l'argent à ses parents en Irlande; mais durant toute cette période, elle ne reçut aucune réponse à ses lettres ni n'entendit parler de ses proches, jusqu'à tout récemment qu'elle eut une réponse à sa dernière lettre qui était la seule qui fût parvenue à sa destination! Cette missive l'informait que sa sœur ayant suivi en Amérique, habitait depuis près de quatre ans New-York.

"En apprenant cette nouvelle, elle se résolut de suite à informer sa sœur de l'endroit où elle résidait et de lui faire parvenir une invitation à se rendre à Boston.—Incapable d'écrire elle-même, elle engagea une femme de sa connaissance à remplir cet office en écrivant pour elle, et lui remit dix dollars pour être inclus dans cette lettre à sa sœur, afin de défrayer ses dépenses. La femme écrivit la lettre; mais, au lieu d'envoyer l'argent, et avec lui l'invitation à venir à la ville, elle empocha les 10 dollars, puis écrivit simplement que "Anne (c'est-à-dire deux sœurs qui demeurent à Boston) avait été, depuis quelque temps, très malade, et qu'on l'avait envoyée à l'hôpital, où, comme il n'avait été permis à personne de la voir, elle était sans doute morte!" Bien plus, elle ajouta que la maison à laquelle Anne avait travaillé en dernier lieu, était celle de M. N., en indiquant la rue et le numéro, et offrit même à la sœur, si elle le voulait, de se procurer les effets de la défunte présumée et de les envoyer à sa famille. La malheureuse fille de New-York fut profondément affectée au reçu de cette lettre; elle avait envoyé des lettres à Boston et autres lieux, espérant que sa sœur en recevait quelque chose, mais pas une seule ne lui était parvenue. Cependant, dans la pensée qu'Anne n'était plus, elle écrivit directement à M. N., mais, par suite d'un malentendu entre ce dernier et sa correspondante, sur le lieu où il fallait envoyer sa réponse, quelques jours s'écoulèrent sans résultat.

"Sur cette entre-faite, la sœur d'Anne éprouva un vif désir de venir à Boston pour s'occuper de recueillir des particularités au sujet de la maladie et du décès de sa sœur, du moins, faire une visite à sa tombe. En conséquence, pas plus d'un jour ou deux après avoir expédié cette lettre à M. N., elle partit de New-York, arriva à Boston, se dirigea vers la maison de ce monsieur, et tira la sonnette extérieure. Il arriva que la personne qui vint lui ouvrir était une autre que sa sœur. Elle demanda donc à celle qui se présenta: "Est-ce ici que M. N. demeure?" La portière lui répondit affirmativement, et remarquant à son tour la frappante ressemblance entre l'interrogatrice et celle qu'elle cherchait, lui demanda si elle était en effet la sœur d'Anne: "Oui, ou est-elle?" "En haut—veuillez entrer."—Mais est-elle encore vivante? est-elle morte? dites-moi! est-elle morte?" s'écria la fille émue en entrant dans la maison; et, tandis que son interlocuteur allait à la recherche d'Anne, sa pauvre sœur succombant à la forte secousse que venait de lui imprimer la nouvelle soudaine qu'Anne était vivante, définitivement et à jamais sur le plancher, lorsque Mme N., attirée par ses gémissements, l'aperçut dans cet état comme elle descendait pour en savoir la cause.

"L'entrevue des deux sœurs est plus facile à imaginer qu'à décrire. Celle qui a pris résidence à New-York, y est retournée.

"Un mot de conseil:—Lorsque les personnes qui ne savent écrire désirent envoyer des lettres et de l'argent à leurs amis au delà de l'Atlantique, elles devraient voir de leurs yeux écrire et enfermer l'argent dans les lettres, puis alors les aller déposer elles-mêmes au bureau de poste."

FAITS DE L'ETRANGER.

Le Curé d'une petite commune des environs de Lyon venait de rendre visite à une famille de paysans employée à la misère et à la maladie. Aux consolations évangéliques prodiguées par lui à ces infortunés, le bon prêtre avait joint le produit de ses petites économies, et, appuyé sur sa crosse, il regardait son presbytère, en regrettant que l'exiguïté de ses ressources ne lui permit pas de faire plus de bien.

En rentrant chez lui, il trouva sa gouvernante en altercation avec un facteur des messageries, qui réclamait le port d'une très-petite caisse soigneusement ficellée et cachetée qu'il venait d'apporter. La gouvernante refusait de prendre cette boîte dont le prix du transport lui semblait, quel qu'on fut le contenu, dépasser de beaucoup la valeur. Mais le curé après avoir constaté que le colis portait le timbre de San-Francisco, en Californie, lui était bien adressé, réunit ce qui lui restait d'argent et paya le messager.—La caisse ouverte, il y trouva un lingot d'or avec un billet contenant ces mots:—A Monsieur le curé de B.—"Faible gage d'une éternelle reconnaissance.—" Souvenir du 28 août 1848."— Signé, CHARLES F., Ancien sergent-major au 17e de ligne, aujourd'hui chercheur d'or en Californie.

Voici maintenant ce qui s'était passé le 28 août 1848: Ce jour là, le curé venait encore de visiter une famille pauvre. Il aperçoit un jeune soldat qui, les yeux hagards, les traits bouleversés, se dirigeait à travers les champs vers la rivière. Le vénérable prêtre l'aborda et le questionna avec la plus grande bonté. Le militaire ne répondit que par un torrent de larmes et voulut continuer sa route; mais le

curé, craignant la possibilité d'un suicide, parvint à l'arrêter, et, malgré la plus vive résistance, à l'entraîner au presbytère. Là, il prit tant de soins de ce jeune homme. Le supplia si instamment de lui ouvrir son cœur, que son hôte fini par lui avouer qu'il avait dissipé l'argent qui lui avait été confié comme sergent-major de sa compagnie. Ce pénible aveu était entrecoupé de sanglots, et le coupable répétait en pleurant: "Ma pauvre mère! ma pauvre mère! si jamais elle savait cela!..."

Dans un désespoir si réel et si profond, une paternelle remontrance devait suffire. Le digne curé ne la fit cependant qu'après avoir remis au soldat repentant 130 francs, montant de la somme que celui-ci avait enlevé à la caisse de la compagnie. C'est à peu près tout ce que je possède, lui dit le vieillard avec un angélique sourire; mais vous devriez être sage, vous travaillerez bien, et un jour, mon enfant, vous me rendrez cet argent, qui est plus à mes pauvres qu'à moi."

"Dépendre la surprise, la joie, la reconnaissance du jeune soldat, serait chose impossible il étroitement convulsivement le vénérable prêtre. Dès que son émotion fut calmée: "Monsieur le Curé, dit il, dans trois mois mon temps de service sera fini. Je vous promets devant Dieu qu'à partir de ce moment je travaillerai de manière que vous serez content de moi."

Et il partit, emportant l'argent et la bénédiction du vieillard.

Le sergent-major a tenu parole. Le lingot d'or envoyé par lui est estimé trois mille francs... Les pauvres du bon curé auront cet hiver du bois et du pain.

Liste des souscriptions en faveur de l'Exposition Industrielle.

Table with 4 columns: Name, Amount, Name, Amount. Lists donors like La Corporation de Montréal, Le Maire de Montréal, etc., and their respective contributions.

CORRESPONDANCE.

M. le Rédacteur,

Le vif intérêt suscité par le rétablissement de la hiérarchie catholique dans la Grande-Bretagne, me porte à croire que, vos intelligents lecteurs accueilleront favorablement quelques recherches, sur les commencements de notre sainte religion, parmi les premiers habitants de cette contrée fameuse. De plus, le titre de l'Eglise de Sainte Pudentienne confère à son Eminence le Cardinal Wiseman réveille un certain désir de se remettre en connaissance, avec des noms triplement illustrés par la haute naissance, le malheur et la sainteté. Vous souvient-il de Caractacus, ce vaillant roi des Silures que Tacite fait parler si noblement? Lorsqu'il fut emmené en captivité à Rome il se trouvait avec lui une jeune personne que l'on est autorisé à croire sa fille. Cette jeune personne fut forcée, pour honorer son maître, l'empereur Claude, de prendre le nom de Claudia. Devenue, d'après les traditions, l'épouse du Sénateur Paldens, elle eut quatre saints enfants; de ces enfants l'un se nomma Sainte Pudentienne, patronne de l'Eglise dont le titre a été conféré au Cardinal Wiseman. Cette même Claudia est citée dans les sautes de la seconde Epître de St. Paul, écrite de Rome à Timothée. De ces faits et de certains rapprochements, on conclut, avec beaucoup de probabilité, que l'illustre Bretonne fut disciple de St. Pierre et de St. Paul, qu'elle intercéda auprès d'eux en faveur de son pays natal, et fut l'instrument de la conversion de la Bretagne.

"Si l'on comprend bien St. Gildas, dit un grave historien, quand on lui attribue de faire remonter cet événement à la période qui s'étend de l'année 51 à 61 après J. C., son récit viendrait corroborer d'une manière remarquable la tradition qui regarde le séjour de Caractacus à Rome, comme la première occasion de rapports religieux qui s'établirent entre cette ville et la Bretagne. Car l'année 58, qui vit retourner plusieurs membres de la famille du roi Anglais dans leur pays, est la date précise assignée par Baronius à l'arrivée de St. Paul à Rome, et au voyage de St. Pierre dans l'Europe occidentale."

Le Cardinal Wiseman confirme lui-même la tradition ici mentionnée; lorsqu'il annonce aux Catholiques d'Angleterre qu'il a reçu pour titre, l'Eglise de Ste. Pudentienne, "où l'on croit avec raison, dit Son Eminence, que St. Pierre a joui de l'hospitalité de la famille noble et en partie Anglaise du Sénateur Paldens."

Un autre descendant du Caractacus est regardé comme un propagateur de la foi dans la Bretagne. Ce rejeton du vaillant roi des Silures se nommait Lucius. On croit qu'il était l'arrière-petit-fils du héros malheureux. Il hérita d'une portion de l'autorité que Claude accorda autrefois à son bis-aïeul.

La date de la conversion du prince Breton n'est pas facile à préciser; elle a été le sujet de vives controverses. Voilà, au reste, comme le Vénérable Bède rapporte le fait dans son histoire ecclésiastique: "En l'an 156 de l'incarnation de Notre Seigneur, Marc-Antoine, le quatorzième successeur d'Auguste, parvint à la toute-puissance conjointement avec son frère Aurèle-Commode. C'est dans ce temps qu'un saint homme, nommé Eleuthère, fut investi du pontificat de l'Eglise romaine, et que Lucius, roi d'Angleterre, lui adressa une lettre, le priant de le faire chrétien par acte de son autorité. Il ne tarda pas à obtenir l'objet de cette pieuse demande, et les Anglais ayant reçu la foi, ils la conservèrent entière et pure, dans le calme et la paix, jusqu'au temps de l'empereur Dioclétien."

On observe avec raison, que ces paroles de Bède n'impliquent pas une contradiction du récit, qui fait remonter la prédication de l'Evangile, en Angleterre, au temps des Apôtres, elles constatent seulement, ce qui est connu d'ailleurs, que le christianisme ne fut pas généralement connu de la nation Anglaise avant le règne de Lucius.

L'histoire nous apprend que les demandes du roi Breton rejoignent tellement le cœur du bon pape Eleuthère qu'il fit chanter le Gloria in excelsis en commémoration de cet heureux événement.

Deux saints évêques nommés Fugat et Damiani, furent envoyés en Angleterre par le St. Père. Ces deux évêques instruisirent et baptisèrent le roi et toute sa famille, évangélisèrent la Bretagne pendant trois ans; ils retournèrent ensuite à Rome donner des nouvelles de leurs succès, puis ils revinrent continuer leurs travaux apostoliques jusqu'à leur mort arrivée en l'an 191, d'après les martyrologes Anglais.

Le roi Lucius mourut, en odeur de sainteté, à peu près dans le même temps. Son nom se trouve dans le martyrologe romain, à la date du 3 de décembre. Voici les mots qui le concernent: Curia in Germania, sancti Lucii Britannorum Regis, qui primus ex his regibus Christi fidem suscepit, tempore Eleutherii Papae.

Il ne faut pas s'étonner de voir placer le lieu de sa mort en Germanie, parce que suivant une antique croyance, il passa les dernières années de sa vie, à répandre la bonne nouvelle de l'Evangile, parmi les nations de la Suède et de l'Allemagne. On sait peu ce que fut la Religion pendant le siècle qui suivit la mort de Lucius; Gildas et Bède nous apprennent pourtant que l'Eglise d'Angleterre fut florissante durant cette époque.

"Il parait, dit le Dr. Oakley, que l'Eglise d'Angleterre était placée sous le gouvernement de vingt-huit évêques et de trois métropolitains, dont Londres était le premier siège. Il y avait donc alors, en Angleterre, une hiérarchie catholique parfaitement établie. Comment se fait-il qu'à la fin du VI siècle il en reste si peu de traces, que le Grand-Pontife Grégoire soit obligé de la reconstituer? C'est que la barbarie des Saxons était venue la ren-

verser et la balayer du sol breton au milieu des souffrances et des tortures. Mais la hiérarchie catholique créée par le Pape Grégoire-le-Grand sera-t-elle plus heureuse que celle commencée par St. Eleuthère? Non. Elle périra dans les étreintes d'une autre barbarie, de la barbarie d'un roi chrétien, "mais que ses passions brutales fusaient descendre au niveau des anciens chefs des Merciens et des Northumbres" (L. Venillot).

La hiérarchie catholique est encore une fois rétablie en Angleterre. Sera-ce pour longtemps? Si nous ne faisons attention qu'aux clamours vociférés sur toutes les gammes à la nouvelle de sa réhabilitation, notre réponse pourrait être négative; mais si nous considérons les progrès du catholicisme dans la Grande-Bretagne, la haute position des hommes qui l'embrassent, les divisions qui existent dans le camp protestant, notre réponse peut être affirmative. C'est du moins l'opinion d'un humble

CHRONIQUEUR.

EXTRAITS DE JOURNAUX.

(De la Minerve.)

Aux Catholiques de Montréal.

Messieurs et bien chers citoyens,

L'Institut Canadien dans sa séance du 14 de ce mois, nous fait le reproche de ne pas le soutenir de notre patronage et de notre bourse.

Si l'Institut Canadien voulait faire un peu l'examen de sa conscience, il me semble qu'il pourrait trouver les raisons qui nous empêchent de lui donner la main, comme il le désire.

Personne n'ignore que, à plusieurs reprises, l'assassin, le traître, l'impie Mazini a reçu les applaudissements de l'Institut Canadien.

Cet apostat et tous les brigands, qui par son ordre ont chassé le Pape de Rome, assassiné les prêtres, pillé les églises, ont été traités, par la majorité de l'Institut, de héros dignes de régner dans le cœur des générations futures, et de servir de modèles à nos arrière-neveux.— Dans les mêmes séances de l'Institut, notre vénérable et Saint-Pontife Pie IX, ainsi que les Pontifes Romains ses prédécesseurs étaient traités d'usurpateurs et de tyrans imbeciles ou sanguinaires!

Pendant que chacun de nous, catholiques, nous nous réjouissons du retour de notre St. Père le Pape à Rome, l'Institut Canadien déclarait par une majorité, que le retour du Pape au tombeau de St. Pierre, était une honte, un malheur pour l'humanité!

Tandis que nous, catholiques, bénissons Dieu, dans toute la sincérité de notre âme, des succès qu'il avait accordés aux armes Françaises à Rome, l'Institut Canadien déclarait que les Français avaient trahi les intérêts de l'Europe et du monde entier, en remettant le Pape sur son trône et en chassant les brigands qui s'étaient emparés de la Capitale du monde chrétien:—

Je ne veux pas dire à Messieurs de l'Institut qu'ils ont, dans ces circonstances et dans bien d'autres, méconnu, oublié, trahi les vrais intérêts de la morale, de la justice et de la religion; qu'ils ont réjoui les ennemis du Catholicisme, qu'ils ont manqué de respect à leurs parents et à leurs concitoyens catholiques; qu'ils ont, en un mot, donné la main aux impies de l'Europe, ils seraient capables de me prendre pour un Jésuite, tant ils que je suis loin d'en être un.

D'ailleurs, ce serait trop dur pour les oreilles délicates des jeunes Messieurs de l'Institut. La majorité de ce excellent Institut de Montréal, pourra bien, comme elle l'a fait, l'hiver dernier, traiter nos Papes de brigands et d'usurpateurs, nos évêques de tyrans mitrés, les membres inférieurs du sacerdoce, de pré-traille ignorante et fanatique, (sic) et tous les catholiques qui ne pensent pas comme elle, de bédoux, de sacerdotains, et ce qui est pis que tout cela à la fois, de Jésuites; mais, c'est à condition que personne ne répondra sur le même ton. Eh bien! passe: Que personne ne rende le change. Que la tristesse et la douleur des Catholiques ne s'expriment que par le silence, que personne n'élève publiquement la voix pour défendre la religion et ses ministres outragés, mais au moins que ces jeunes et estimables Messieurs de l'Institut ne portent pas la naïveté jusqu'à nous demander, à nous Catholiques, pourquoi nous ne nous unissons pas à des personnes aussi avancées dans les lumières du siècle, et pourquoi nous ne payons pas de notre argent pour faire disséminer des principes destructifs de tout ce qu'il y a de plus grand, de plus vénérable et de plus saint sur la terre, le sacerdoce et la religion catholique.

PIERRE.

(Du Journal de Québec.)

Le Tablet de Dublin flagelle d'une manière cruelle un M. Corballis qui s'est posé le champion du ministère impérial relativement aux collèges mixtes, et donne à comprendre, dans une lettre adressée au Catholic Standard, qu'il tient de l'archevêque de Dublin "son inappréciable ami (my invaluable friend)" que treize évêques ont protesté contre la décision du Concile National irlandais, condamnant les collèges mixtes, et que l'archevêque de Dublin lui-même est à la tête de cette opposition, approuvant conséquemment les collèges royaux.

Le Tablet donne le démenti le plus formel et le plus direct à cette assertion et se déclare autorisé à dire qu'il n'y a pas en l'ombre d'une division parmi les évêques assemblés en Concile National, pas même le plus léger dissentiment momentané, tous condamnant et avec eux l'archevêque de Dublin, les collèges mixtes. La division a porté sur les peines ou

la nature des peines infligées par le Concile, contre ceux qui enfreindraient ses décisions.

Il en est de cette assertion de M. Corballis, répétée par les journaux anglais, connue de l'excommunication du Piémont par le Souverain Pontife, faite aussi à plaisir ou par ignorance, par les mêmes journaux. Ils ont écrit que non seulement treize évêques sur vingt-sept ou vingt-huit avaient protesté contre la décision du Concile; mais même que le pape avait reçu ce protêt avec surprise et un mécontentement visible.

NAISSANCE.

En cette ville, le 4 du courant, la Dame de M. L. J. Gauthier, a mis au monde une fille.

DECES.

A St. Athanase, le 7 du courant, à l'âge de 31 ans, Dame Elmire Duquet, épouse de Joseph Charland, écrivain. La beauté et l'aménité du caractère de cette pieuse Dame lui avaient concilié l'estime et l'amour de tous ceux qui la connaissaient. Elle a succombé après des souffrances longues et cruelles, et après avoir payé à la nature son tribut de douleurs, elle a remis son âme comblée de mérites entre les mains de son Créateur, ravie par la mort aux embrassements d'un époux chéri, de sa mère et d'enfants en bas âge pour qui la tendresse maternelle, ce baume de l'enfance, n'aura été que le rêve d'un beau jour. Bien des regrets l'ont suivie dans la tombe. Mme Charland était la sœur de l'infortuné Duquet exécuté durant nos derniers et malheureux troubles politiques, à la fleur de l'âge.

A Québec, le 4, après une longue maladie, à l'âge de 80 ans, Marguerite Rucette, veuve de M. Nicolas Latellier.

En cette ville, le 10 du courant, Jean Louis Prudent, enfant de J. U. Beaudry, Ecr. Avocat.

ANNONCES.

BAUME DU DR. WISTAR.

On a reconnu, depuis longtemps, que le cerisier sauvage possédait de grandes et précieuses propriétés. Ce fut d'abord admis par les Arabes, qui regardaient une décoction de ses feuilles ou de son écorce comme le remède le plus efficace pour plusieurs maladies. Ce fut ce qui attira l'attention du Dr. Wistar respectable praticien de la Virginie. Il découvrit la vertu médicinale des cerises sauvages, prouva leurs effets, et employa sans aucun mélange, ou en combinaison avec d'autres agents. Il a aussi trouvé qu'on pouvait beaucoup augmenter leur effet naturel, en y mêlant d'autres ingrédients dont les propriétés sont généralement bien connues, et par ce moyen composer un remède d'une grande valeur dans les maladies de poitrine, de gorge, etc., maladies très-fréquentes et très-fatales dans nos villes et qui font ordinairement plus de victimes que toute autre maladie.

A vendre à Montréal, par Wm. Lyman et Cie, et par John Cartor et Cie, rue St. Paul; aussi par Alfred Savage et J. Lyman et Cie, Place d'Armes. Montréal, 10 Décembre, 1850.

ATTENTION!!!

VRAI VIN FRANÇAIS SANS MELANGE.

M. M. HERVÉON & Cie., sollicités par des membres de leur famille, résidant aux portes de Bordeaux et en position incontestablement favorable, viennent de recevoir par le navire "l'Arthur" un ASSORTIMENT de COGNAC et de VINS de qualités diverses, purs et généreux, qu'ils se proposent de vendre en gros et en demi gros, à des prix excessivement modérés. C'est l'occasion pour les amateurs et pour le public en général, de renoncer à ces mélanges finsistes et corrompus, à ces mixtures destructives des santés les plus robustes. C'est aussi une opportunité pour MM. du clergé, de se procurer un Vin pur, échangé à des ingrédients chimiques, et à des montants qui ne permettent même pas de donner un nom à certaines boissons détériorées jusqu'à leur essence. Adresse: MM. HERVÉON & Cie., coin des rues St. Vincent et Notre-Dame, N° 54— Montréal, 3 Décembre, 1850.

BAZAR

DE LA

SOCIÉTÉ DE ST. VINCENT DE PAUL.

Le Public est respectueusement informé, que le BAZAR annuel de la Société aura lieu en DÉCEMBRE sous la direction des Dames ci-après nommées, qui ont bien voulu se rendre à l'appel du Comité. MADAME LA MAÎTRESSE, ASSISTÉE PAR:

- Mme FURNISS, Mme DUMMOND, M. MASSON, " BURRBT, " DESARATS, " WILSON, " DEMAS, " COULLEAD, " DORION, " LIVESQUE.

Mme DESCHAMBAULT. Le Comité a l'espoir que déjà plusieurs Dames ont préparé divers objets qui sont destinés pour ce Bazar, et que d'ici au jour qu'il aura lieu, chacun emploiera ses moments de loisir à confectionner de petits ouvrages tant de fantaisie que d'utilité, qu'ils voudront bien remettre ainsi que toutes autres contributions d'aucun genre, à aucune des Dames directrices.

La saison rigoureuse qui nous arrive rapidement, et la misère qui règne autour de nous, est un sûr garant que chacun contribuera autant que possible à cette grande œuvre, qui est la seule ressource que la Société ait pour venir au soulagement de pauvres.

Le lieu et le jour du Bazar sera annoncé dans un avertissement subséquent.

GABRIEL BÉGIN, ECOLESIASTIQUE ET CIVIL.

POUR 1851,

A vendre chez E. R. FABRE et Cie., Rue St. Vincent, N° 3.

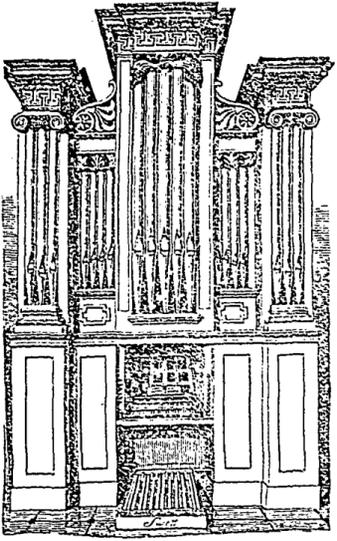
19 nov. 1849.

HECTOR L. LANGEVIN, AVOCAT.

BUREAU, coin des rues St. Vincent et Ste. Thérèse, au dessous de l'établissement de la Minerve. Montréal, 8 novembre 1850.

HOTEL RICHARD.

CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de Pension Priote, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au No. 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouveront en tout temps des chambres convenablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des débarras des chemins de fer. Prix égaux à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.



Au Clergé.

Le Soussigné met en disponibilité un très bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur. Les TUYAUX d'Avant sont de métal doré; un double de Cl. F. et un jeu de p. dans tout un nombre des accessoires, outre vingt variations et un musical dont suit l'énumération: Grand Orgue, Diapason double au-dessous de G G G, Diapason unctif, Diapason d'arrêt, Dulciana, Principal, ses variations et ses incrépitations du Sopranino et de la Cornette, Orgue de Chœur en Diapason d'arrêt et fûté, Orgue à crêpe avec diapason d'arrêt, Dulciana, Principal, Flûte, trompette, haut-bois, tremolo, et deux étouffoirs justes-posés. L'instrument plus haut décrit conviendrait à une église spacieuse, et est offert à l'examen de six mois à l'aveu du fabricant, rue St. Jos. ph. No. 10. Le prix en serait payé partie comptant, le reste à terme. Le Soussigné tient en magasin un assortiment de PIANOS, MELODIONS, à 4, 4 1/2 et 5 octaves, dont les prix sont variés de £11 5 0 à £30. SAMUEL R. WARREN. Montréal, le 29 novembre 1850.

AUX PRIX COURANTS

Un Fonds de Hardes Faites ET DE MARCHANDISES SECHES au \$55,000. Rien de semblable n'a été offert au Public. 122, RUE ST. PAUL. 122. Le Soussigné voulant se préparer à recevoir un grand assortiment de HARDES FAITES et de MARCHANDISES SECHES, au printemps prochain, désire vendre le fonds de son établissement, AU PRIX COURANT POUR DE L'ARGENT COMPTANT, à commencer du 25 NOVEMBRE prochain à MIDI. Il fournira des preuves convaincantes que les effets sont vendus au prix courant, après le 25 novembre à midi. Les personnes sont spécialement priées de visiter les effets quand même elles ne voudraient pas acheter. On leur montrera les marchandises, persuadés qu'elles les acheteront quand elles les auront examinées. C'est la plus belle occasion offerte aux acheteurs en Canada. Allez voir, A L'ENSEIGNE DU CASTOR. L. PLANONDON. Montréal, le 22 novembre 1850.

AVIS.

Le Soussigné désire être instituteur pour tenir une école élémentaire, prie instamment Messieurs les Commissaires d'écoles qui ont besoin d'un instituteur qualifié pour une école élémentaire, d'écrire immédiatement à sa résidence, à Montréal, faubourg Québec, rue Panet No. 60. PIERRE CHENNEVILLE. Montréal, 21 Sept.

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR.

UNE SÉRIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSÉRÉES DANS LA CIRCULAIRE DU SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION, ETC. PAR F. X. VALADE, ECR. CET ouvrage est maintenant terminé et offert en vente chez tous les Libraires et à la Librairie du Soussigné. L'ouvrage forme un Volume format in-12, contenant 200 pages. Le Soussigné a cru, en achetant le privilège de cet ouvrage pour le publier, se rendre utile aux Instituteurs et au public en général, et il ose espérer d'en obtenir un prompt débit. P. GENDRON, IMPRIMEUR-LIBRAIRE. No. 29, rue St. Gabriel, Vis-à-vis l'Hôtel de Mme. St. Julien. Montréal, le 9 juillet 1850.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

MM. LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES de plusieurs INSTITUTEURS. Ste. Elisabeth, 26 juillet 1850. INSTITUTION POUR LES SOURDS-MUETS. ÉCOLE des Sourds-Muets maintenant établie sur le Côteau St. Louis, auprès de la Montagne de Montréal s'ouvrira le 16 Septembre. L'instruction sera donnée durant dix mois et demi, chaque année, aux conditions suivantes: Pour la pension et l'instruction, sans aucunes fournitures, cinq piastres par mois, payables d'avance, par semestres. Si, outre la pension, on désire que l'établissement fournisse le lit, pourvue au blanchissage, au raccommodage des vêtements et des chaussures, le prix sera de sept piastres par mois. Les soins du médecin et l'achat des livres, ardoises, cahiers, plumes, seront à la charge des parents. Lorsqu'il sera constaté par un certificat que l'élève, appartenant à une famille pauvre, il sera pensionné et inscrit pour la modique somme de quatre piastres par mois et il n'aura rien à payer pour les soins du médecin et les fournitures d'école. Les Sourds-Muets externes, qui seront incapables de venir, recevront l'instruction gratis. Montréal, ce 6 Septembre 1850.

Le Soussigné informe les messieurs, du clergé qu'il reçoit à l'inst. de Paris et de Lyon le complément de ses commandes, ce qui comprend un assortiment complet D'ORNEMENTS D'ÉGLISE, CHANDELIERS ET CROIX pour autels, BANCS D'ŒUVRES et ACCOYLLES, CIBOIRS, CALICES, BURETTES, OSSENSOIRS, CHASUBLES, DALMATIQUES, MISSELS. Une grande variété D'ETOFFES BRODÉES EN OR, ARGENT, SOIE, etc. Plus de mille livres de CIRE de belle qualité; D'ENCENS. Aussi un assortiment de VIN BLANC pour le sacrifice de la messe; ces vins sont recommandables par leur pureté, et le prix en varie de 3/4 à 10 par gallon. JH. ROY. Montréal 5 Novembre 1850.

J. M. LAMOTHE, Relieur de cette ville, présente ses remerciements aux messieurs du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et annonce qu'il leur en est d'autant plus reconnaissant qu'il a pu réaliser les moyens de se rendre en Angleterre d'où il passera en France afin de s'y perfectionner aux ateliers qui y existent dans la branche qu'il exerce, et de prendre en même temps des arrangements à l'effet d'ajouter à sa Librairie les gravures et les livres de pié de toute sorte dont il se propose de composer un fonds digne de leur être offert. Son établissement demeurera ouvert pendant son absence, et les acheteurs y seront servis avec une égale ponctualité. Montréal, 27 septembre 1850.

COLLEGE JOLETTE.

La rentrée des élèves de cet établissement, qui est le premier et le principal des CLERGS DE ST. VIATEUR, aura lieu le 24 du courant. Le plan des études se divise en cinq années, disposé ainsi qu'il suit: 1ère. Année.—Éléments des deux langues (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie. 2ème. Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algebre, de géométrie et de dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues. 3ème. Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algebre et Géométrie.—Tenue des livres (en Anglais).—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Étude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues. 4ème. Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc.—Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.—Astronomie.—Compositions dans les deux langues. 5ème. Année.—Philosophie (logique, métaphysique, Morale).—Architecture.—Economie politique.—Compositions et discours dans les deux langues. Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue. Pendant les récréations on obligera les élèves à parler la langue anglaise autant que possible; rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues. Tous les mois il y aura des séances ou soirées scientifiques, pour former les élèves au débit, à la déclamation, etc. des récompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante. La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désireront. CONDITIONS PAR AN. Enseignement et logement. . . . £3 0 0 Piano. £3 0 0 Musique (Les autres instruments £1 10 0 Dessin. £0 5 0 Abonnement à la bibliothèque. . . . £0 2 6 L'uniforme est un habit de drap bleu à collet droit, boutonnant jusqu'en haut par une rangée de boutons jaunes; ceinture noire. REV. E. CHAMPAGNEUR, PTRE. Directeur. REV. A. THIBAUDIER, PTRE. Procureur. Montréal, le 17 septembre 1850.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÈRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., avec jolie reliure. Prix 7s. 6d. la douzaine. A vendre chez Montréal, E. R. FABRE ET CIE. 2 Avril 1850. Rue St. Vincent, No. 3.

LIVRES NOUVEAUX.

POUR DISTRIBUTION DE PRIX. Les Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT revus et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse. Tous ces livres sont solidement reliés ou élégamment cartonnés avec illustrations. PRIX TRÈS-MODÉRÉS.—Aussi:—Un choix très varié de LIVRES DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. On prend en paiement des Démentures. E. R. FABRE ET CIE. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

IMAGERIE NOUVELLE.

Éducation de prix. Les Soussignés viennent de recevoir, de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands et petits, qu'ils offrent à 7/6, 12/6 et 30/6 les 100 feuilles. E. R. FABRE ET CIE. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850. NOUVEAUX CHAPRAUX FRANÇAIS, Pour MM. du Clergé et autres, Reçus dernièrement de Paris et à vendre A LA LIBRAIRIE DE E. R. FABRE ET CIE. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850. ST. JEAN-BAPTISTE. Les Sociétés de Tempérance et de St. Jean-Baptiste pourront se procurer une statue de leur Patron ST. JEAN-BAPTISTE en s'adressant au magasin du Soussigné. C. CATELLI. Rue Notre Dame, près de Bonsecours. Montréal, le 4 juin 1850.

MANUEL DES SOCIÉTÉS DE TEMPÉRANCE.

DEDIÉ A LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. M. G. CHINIQUEY, PTRE. Le soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne. Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture. J.-BTE. ROLLAND. Montréal, 28 décembre, 1849.

ATTENTION!!

LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE. Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT LASSISERAYE. DEDIÉ A LA JEUNESSE CANADIENNE. A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

UN M. Bonnal, jeune Français âgé de 24 ans, offre ses services comme instituteur. Il a été formé dans les Ecoles Normales des Frères des Ecoles Chrétiennes de France, et a reçu de l'Université le Brevet de capacité, S'adresser au Frère Directeur des Ecoles Chrétiennes à Montréal. E. X. DEROME, Horloger, 3 portes de Pévêché. Montréal, 24 Sept. 1850.

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES.

Les Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont partout dignes de leur intention: Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour £3 0 0; Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £6 5. Et enfin: Bibliothèque catholique de Lille, format in-18°, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0. Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande. E. R. FABRE ET CIE. Rue St. Vincent, No. 3. Montréal, le 9 juillet 1850.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÈRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., avec jolie reliure. Prix 7s. 6d. la douzaine. A vendre chez Montréal, E. R. FABRE ET CIE. 2 Avril 1850. Rue St. Vincent, No. 3.

LIVRES NOUVEAUX.

POUR DISTRIBUTION DE PRIX. Les Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT revus et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse. Tous ces livres sont solidement reliés ou élégamment cartonnés avec illustrations. PRIX TRÈS-MODÉRÉS.—Aussi:—Un choix très varié de LIVRES DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. On prend en paiement des Démentures. E. R. FABRE ET CIE. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

IMAGERIE NOUVELLE.

Éducation de prix. Les Soussignés viennent de recevoir, de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands et petits, qu'ils offrent à 7/6, 12/6 et 30/6 les 100 feuilles. E. R. FABRE ET CIE. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

MANUEL DES SOCIÉTÉS DE TEMPÉRANCE.

DEDIÉ A LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. M. G. CHINIQUEY, PTRE. Le soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne. Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture. J.-BTE. ROLLAND. Montréal, 28 décembre, 1849.

ATTENTION!!

LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE. Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT LASSISERAYE. DEDIÉ A LA JEUNESSE CANADIENNE. A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

UN M. Bonnal, jeune Français âgé de 24 ans, offre ses services comme instituteur. Il a été formé dans les Ecoles Normales des Frères des Ecoles Chrétiennes de France, et a reçu de l'Université le Brevet de capacité, S'adresser au Frère Directeur des Ecoles Chrétiennes à Montréal. E. X. DEROME, Horloger, 3 portes de Pévêché. Montréal, 24 Sept. 1850.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE SUR LA VIE DE LONDRES. BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUVUE ET L'ORPHELIN. CAPITAL — UN DESH MILLION STERLING. 26 CORNHILL, LONDRES. 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL. BUREAU LOCAL. BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR. | E. R. FABRE, ECR. H. L. ROUTH, ECR. | W. LUNN, ECR. MÉDECINS CONSULTANTS. F. T. BADGLEY, ECR., M. D. H. PELTIER, ECR., M. D. F. R. STARRER, AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL — £0,000. BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT. Et Dix-huit Directeurs. THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire. Bureau, Local, Montréal. L'HON. JOSEPH BORRET, PRÉSIDENT. JOHN G. MACKENZIE, ECR., Vice-Président. Directeurs. WILLIAM WORKMAN, ECR. WILLIAM LYMAN, ECR. G. E. CARTIER, ECR., M. P. P. HEW RAMSAY, ECR., Gérant. Conseil Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général. Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR. QUÉBEC.—Agent.—H. W. WELCH, ECR. Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN. GERANTS DANS BAS-CANADA. St. Andrews.—Frank F. Boucher de Bouché, ECR. St. John's.—Charles Pierce Trois-Rivières.—John Robertson, ECR. Huntingdon.—R. B. Sohier, ECR. Sherbrooke.—Wm. Ritchie, ECR. Stantard.—F. Judd, ECR. Danham.—Wm. Baker, ECR. Cette Compagnie est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendante de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme à ses divers Survivants et des Dotations. En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande Bretagne, se trouvent en état de promettre une réaction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement actuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiates ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie, comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'accès prompt et sûr sur ses dividendes, ainsi que le paiement régulier des réclamations. Les assurances peuvent s'effectuer, AVEC OU SANS participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de «emi-crédit» ayant été adopté par le Bureau, on en a eu profit pour une partie des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police. PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

M. C. H. arrivé depuis peu de jours de San-Francisco (Californie) désire trouver une place d'INSTITUTEUR, et a déjà tenu une école élémentaire dans le district de Québec voilà plusieurs années pendant l'espace de deux ans. S'adresser à M. Louis Plamondon marchand, rue St. Paul, No. 122. Montréal, 27 septembre 1850.

SOURCES DE PROVIDENCE.

M. ST. GERMAIN qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et qu'il pensionnera à son Hôtelier pour un prix modéré. St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

IMPRESSIIONS TYPOGRAPHIQUES.

On imprime à cet établissement: Adresses, Cartes de visite, Invitations, Circulaires, Et Jobs de toute espèce, exécutés avec soin. S'adresser à l'imprimerie des Mélanges Religieux. ÉTABLISSEMENT DE RELIURE. Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIURE à l'endroit ci-dessus désigné, on est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public. M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. Z. CHAPELEAU. Montréal, 2 mai 1849.

A. P. BOIVIN.

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. VERTU de nouveaux est pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques-quartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHÉ ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL. . . . MM. E. R. Fabre et Cie., Libraire Trois-Rivières, Val. Guillot, écr., N. P. Québec. . . . M. D. Martineau, Ptre., V. St. Anne. . . . M. F. Pilote, Ptre. Direct. Rivière du Loup. . . . M. L. Baribeau. St. Athanase. . . . M. H. Aubertin. Bureau de Rédaction: Maison d'École près de Pévêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOSEPH LAROCQUE, Ptre., Rédacteur-en-Chef (Evêché de Montréal). IMPRIMEUR: JOSEPH RIVET, Coin des rues Mignonne et St. Denis.

CONDITIONS.

On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense. Taux des annonces. Six lignes et au-dessous, 1re insertion, . . . £0 2 6 Chaque insertion subséquente, 0 0 7 Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 0 3 6 Chaque insertion subséquente, 0 0 11 Au-dessous de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne, 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1 L'on traite de gré à gré pour les annonces fréquentes ou qui doivent paraître longtemps. Les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire.

AGE A ATTENDRE.

Age	Avec les profits.	Sans les profits.	Demi-Crédit.
15	1 13 1	1 6 5	
20	1 17 1	1 9 11	
25	2 2 9	1 14 7	1 17 6
30	2 9 3	2 0 2	2 2 6
35	2 16 7	2 6 4	2 9 2
40	3 6 2	2 11 8	3 7 6
45	3 17 1	3 4 0	3 7 4
50	4 13 1	3 17 11	4 1 4
55	5 17 8	4 19 11	5 3 4
60	7 10 10	6 9 11	6 13 2

AGE A ATTENDRE.

Age	50	55	60	65
20	2 11 2	2 5 7	1 19 10	1 16
25	3 9 7	2 16 7	2 8 3	2 2 2
30	4 13 2	3 12 4	2 19 7	2 11 8
35	6 12 3	4 15 5	3 14 9	3 2 9
40	10 12 9	6 15 3	4 18 6	3 18 11
45		10 13 2	6 16 5	5 1 6
50			10 14 11	7 1 5
55				11 5 9

AGE A ATTENDRE.

Age	50	55	60	65
20	2 11 2	2 5 7	1 19 10	1 16
25	3 9 7	2 16 7	2 8 3	2 2 2
30	4 13 2	3 12 4	2 19 7	2 11 8
35	6 12 3	4 15 5	3 14 9	3 2 9
40	10 12 9	6 15 3	4 18 6	3 18 11
45		10 13 2	6 16 5	5 1 6
50			10 14 11	7 1 5
55				11 5 9

AGE A ATTENDRE.

Age	50	55	60	65
20	2 11 2	2 5 7	1 19 10	1 16
25	3 9 7	2 16 7	2 8 3	2 2 2
30	4 13 2	3 12 4	2 19 7	2 11 8
35	6 12 3	4 15 5	3 14 9	3 2 9
40	10 12 9	6 15 3	4 18 6	3 18 11
45		10 13 2	6 16 5	5 1 6
50			10 14 11	7 1 5
55				11 5 9

AGE A ATTENDRE.

Age	50	55	60	65
20	2 11 2	2 5 7	1 19 10	1 16
25	3 9 7	2 16 7	2 8 3	2 2 2
30	4 13 2	3 12 4	2 19 7	2 11 8
35	6 12 3	4 15 5	3 14 9	3 2 9
40	10 12 9	6 15 3	4 18 6	3 18 11
45		10 13 2	6 16 5	5 1 6
50			10 14 11	7 1 5
55				11 5 9